



Présentation Programme « Jeune Ingénieur » Stage long conventionné de 12 mois

TELECOM Bretagne offre la possibilité à ses étudiants entre la deuxième et la troisième (et dernière) année, d'effectuer une mission d'un an en entreprise, dans le cadre d'une action intitulée "**Programme Jeune Ingénieur**" ou «**année de césure**».

Cette formule présente un intérêt pour tous les partenaires (entreprise, école, élève) du fait de ses deux caractéristiques essentielles :

- une année de transition dans le cursus scolaire,
- une durée significative de 12 mois entre le 1er juillet année n et le 30 septembre année n+1.

-> L'Entreprise dispose, par ce biais, d'un futur ingénieur volontaire et motivé pour remplir une mission et travailler sur une problématique de bon niveau, en milieu professionnel.

-> L'élève ingénieur mûrit au contact de la réalité de l'entreprise et il s'enrichit en terme de compétences à travers la mission qui comporte, en général de multiples dimensions, organisationnelles, relationnelles, culturelles... A l'issue de l'année césure, il a acquis une année d'expérience avec la responsabilité d'une problématique de bon niveau. La formule intéresse Télécom Bretagne qui retrouve ainsi, en dernière année, des étudiants plus matures, avertis et connaissant bien l'entreprise et ses problèmes.

Les missions doivent avoir un **fort contenu technologique et/ou technique**. L'implication dans un projet, avec les contraintes financières et de temps, les aspects relationnels qu'elle implique est tout à fait souhaitable. Pour information, chaque année, **une centaine d'élèves « Jeunes Ingénieurs »** ont opté pour cette formule, ce qui est un succès.

La Direction « Entreprises » de TELECOM Bretagne pilote l'organisation du processus de recrutement et elle diffuse auprès des étudiants les offres de missions. Les candidats se manifestent ensuite directement auprès de l'entreprise qui est autonome dans son processus de sélection.

Une **convention de stage** est ensuite rédigée, fixant les obligations des trois parties et précisant les dates, la mission détaillée, les objectifs et les conditions du stage. La convention de stage tient compte de la législation française et notamment de la loi 2006-396 pour l'égalité des chances et de ses décrets d'application et de la charte des stages inscrit au JO n°201 du 31/08/2006.

Durant son année de césure, l'élève **conserve le statut étudiant** mais est **entièrement autonome financièrement** (pas de bourses ni d'aides possibles). **Il est souhaitable que l'entreprise prenne en compte ce point dans l'élaboration de son offre.**

Les « Jeunes Ingénieurs » en entreprise ont la **possibilité de faire valider** la seconde partie de cette année de césure comme "projet de fin d'étude". Ils sont, dans ce cas, suivis, durant les 6 derniers mois de l'année effectuée en entreprise, par un Enseignant-chercheur de TELECOM Bretagne.

C'est la raison pour laquelle, la direction Entreprise s'attache à diffuser des offres de stage de qualité, dont la problématique est détaillée et attrayante dans son contenu.

A leur retour de stage, ils seront alors tenus de présenter un rapport de stage et de soutenir leurs travaux lors d'une soutenance effectuée devant un jury. Ce jury est constitué d'Enseignants-chercheurs de l'école et du Tuteur de l'entreprise qui a accueilli l'élève durant son année.